

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2361)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS55

présenté par
M. Bapt, rapporteur

ARTICLE 24

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 2:

	Prévisions de recettes	(En milliards d'euros)	
		Objectifs de dépenses	Solde
Maladie	191,0	198,0	-7,0
Vieillesse	222,7	224,0	-1,4
Famille	52,3	54,6	-2,3
Accidents du travail et maladies professionnelles	13,7	13,5	0,2
Toutes branches (hors transferts entre branches)	466,1	476,6	-10,5

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rétablissant les montants des dépenses par branches adoptés par l'Assemblée nationale en première lecture, ainsi que les soldes tenant compte des modifications des montants des recettes adoptés au Sénat à l'initiative du Gouvernement.